



Les merveilles de l'Ombrie

Italie

à partir de 619€ / pers
Base 40 personnes

Du 08 au 12 avril 2027

5 jours / 4 nuits

Les points forts

- ✓ Ecouteurs individuels
- ✓ Originalité du programme
- ✓ Boissons aux repas
- ✓ Un seul lieu de séjour
- ✓ Hôtel 4*

JOUR 1 : MARSEILLE / PASSIGNANO SUL TRASIMENO

Rendez-vous des participants et départ le matin en direction de Nice et l'Italie. Arrêt de détente. Passage de la frontière à Vintimille et route le long de la riviéra des fleurs. Déjeuner libre. L'après-midi, nous longeons la Spezia pour arriver dans la région du lac de Trasimeno et le charmant village de Passignano sul Trasimeno en soirée. Installation à votre hôtel pour quatre nuits. Dîner et logement.

JOUR 2 : GUBBIO / PEROUSE

Petit-déjeuner puis départ en direction de Gubbio, la ville d'Ombrie qui a connu le moins de changements depuis le moyen âge. Au cœur des Apennins, vous découvrirez en compagnie de votre guide ses ruelles bordées de maisons plusieurs fois centenaires, le dôme gothique bâti au XIII^{ème} siècle, le palais des Consules, le palais Ducale (extérieurs). Déjeuner au restaurant. Après-midi excursion à Pérouse, la capitale de l'Ombrie, ville universitaire qui conserve de nombreux édifices religieux et civils du moyen âge. Accueil par le guide local et visite de la piazza IV Novembre, située au cœur de la cité. C'est l'une des places les plus prestigieuses d'Italie. Vous apercevrez le palais des Prieurs et le corso Vannucci, artère principale de la ville. Retour à l'hôtel en fin de journée. Dîner et nuit.

JOUR 3 : BEVAGNA / ASSISE

Petit-déjeuner et départ pour la visite guidée de la petite bourgade de Bevagna qui cache son charme indéniable derrière ses vieilles murailles. Vous aurez l'occasion de visiter une petite fabrique de bougie à la cire d'abeilles, confectionnées de manière ancestrales encore aujourd'hui. Continuation de votre visite pour goûter à l'atmosphère ô combien agréable, de la place Filippo Silvestri, véritable cœur de la ville depuis le XII^e siècle. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après-midi libre ou excursion facultative à Assise (organisée, réservée et payable auprès de notre correspondant). Dans ce cas, départ en autocar en direction d'Assise. Rencontre avec le guide local et départ pour la visite de la ville située sur les pentes du mont Subasio et principalement connue comme étant le lieu de naissance de Saint François d'Assise. Découverte de la basilique de Saint-François qui a laissé une empreinte très vivante et suscite une admiration toute particulière. Vous y découvrirez notamment les 28 fresques retraçant la vie du saint. En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner et nuit.

es13 
L'EXPERT DES LOISIRS
pour les jeunes de + de 55 ans

En partenariat avec


Voyages
SABARDU

JOUR 4 : AREZZO / TODI

Petit-déjeuner et départ vers la ville d'Arezzo aux portes de l'Ombrie. A votre arrivée, rencontre avec le guide qui vous fera découvrir le charme de cette ville par son atmosphère médiévale et son riche patrimoine artistique. Son centre historique, dominé par la majestueuse Cathédrale San Donato et la splendide Piazza Grande, offre une balade hors du temps entre églises romanes, palais élégants et fresques inoubliables. Déjeuner à l'hôtel. Après-midi découverte de la ville de Todi, occupant un superbe site au-dessus de la vallée du Tibre. Visite guidée de la ville au cours de laquelle vous découvrirez la cathédrale, les palais des Priori et Communal (vues extérieures) et terminerez cette superbe visite par la piazza del Popolo, l'une des plus belles places médiévales de toute l'Italie. Retour à l'hôtel pour le dîner. Logement.

NOTRE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar de grand tourisme
- L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
- La pension complète
- Les boissons au cours des repas
- Les excursions mentionnées au programme
- Les écouteurs individuels lors des visites
- La visite guidée de Gubbio
- La visite guidée de Pérouse
- La visite guidée de Bevagna
- La visite guidée d'Arezzo
- La visite guidée de Todi
- Le transfert en mini-métro à Pérouse
- La taxe de séjour
- L'assistance / rapatriement
- L'assurance annulation offerte

JOUR 4 : PASSIGNANO SUL TRASIMENO / MARSEILLE

Petit-déjeuner puis départ par l'autoroute pour la France. L'itinéraire autoroutier est identique à celui emprunté à l'aller. Déjeuner libre. Après le repas, poursuite du voyage vers Vintimille, Nice et Marseille où l'arrivée est prévue en début de soirée.

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément chambre individuelle : 145 €
- Les déjeuners de route
- Les pourboires et dépenses personnelles





CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
- 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
- 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
- 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
- 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
- 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examen périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).